

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL
DU 12 novembre 2019
VERGADERING VAN HET SCHEPENCOLLEGE
VAN 12 november 2019.

Présents - Aanwezig : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff / Burgemeester wvd, M.-de h. Vincent Vanhalewyn, Échevin / Schepen, M.-de h. Mehmet Bilge, Echevin / Schepen, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevin / Schepen, M.-de h. Michel De Herde, Échevin / Schepen, M.-de h. Frederic Nimal, Echevin / Schepen, Mme-mevr. Sihame Haddioui, Echevin / Schepen, Mme-mevr. Deborah Lorenzino, Echevin / Schepen, M.-de h. Thomas Eraly, Echevin / Schepen, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin / Schepen, M.-de h. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal adjoint / Adjunct gemeentesecretaris

Absents - Afwezig : Sadik KOKSAL, Échevin / Schepen, Sophie QUERTON, Présidente du CPAS / Voorzitter van de OCMW, David NEUPREZ, Secrétaire Communal / Gemeentesecretaris, Françoise LUC, Secrétaire Communale f.f. / Gemeentesecretaris w.n.d.

Direction – Directie: SECRÉTAIRE COMMUNAL - GEMEENTESCRETARIS

442/112/B/001	Approbation du Collège précédent - Procès-verbaux des séances du 5 novembre 2019	Approuvé / Goedgekeurd										
Proposition(s) / Voorstel(len) : Approuver												
442/112/B/002	Séances du conseil communal pour 2020 - Calendrier	Reporté / Uitgesteld A représenter la semaine prochaine										
Proposition(s) / Voorstel(len) : prendre acte des dates des conseils communaux pour l'année 2020												
442/112/B/003	Bureau des Assemblées - Dernière séance du Collège de l'année pour les derniers engagements des dépenses et l'attribution des derniers marchés.	Approuvé / Goedgekeurd										
Proposition(s) / Voorstel(len) : Prévoir une séance du Collège extraordinaire le vendredi 27 décembre 2019 à 10 heures.												
442/112/B/004	Direction Infrastructures - Service Propreté Publique&Espaces Verts - Commande et achat du livre "La cuisine des plantes sauvages" (prix : 32,00€ - Frais de livraison gratuit) (sous réserve d'approbation de la MB 4 par l'autorité de la Tutelle)	Approuvé / Goedgekeurd										
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. Approuver la commande et l'achat du livre "La cuisine des plantes sauvages" (prix : 32,00 €). 2. Charger le service "dépenses" de la liquidation de la facture (sous réserve d'approbation de la MB 4 par l'autorité de la Tutelle).												
Impact budgétaire												
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Article budgétaire</th> <th>Montant (€)</th> <th>Disponibilité (€)</th> <th>Tiers</th> <th>Commentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût</td> <td>133/123-19-/112</td> <td>32 (E)</td> <td>-7 576,25</td> <td>INTELL - FILIGRANES (0432182609)</td> </tr> </tbody> </table>	Article budgétaire	Montant (€)	Disponibilité (€)	Tiers	Commentaire	Coût	133/123-19-/112	32 (E)	-7 576,25	INTELL - FILIGRANES (0432182609)	
Article budgétaire	Montant (€)	Disponibilité (€)	Tiers	Commentaire								
Coût	133/123-19-/112	32 (E)	-7 576,25	INTELL - FILIGRANES (0432182609)								
442/112/B/005	Direction Infrastructures - Service Propreté Publique&Espaces Verts - Achat du livre "Plantes sauvages comestibles" (prix : 16,90€ - Frais de livraison gratuit) (sous réserve d'approbation de la MB 4 par l'autorité de la Tutelle)	Approuvé / Goedgekeurd										
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. Approuver l'achat du livre "Plantes sauvages comestibles" (prix : 16,90€). 2. Charger le service "dépenses" de la liquidation de la facture (sous réserve d'approbation de la MB 4 par l'autorité de la Tutelle).												
Impact budgétaire												
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Article budgétaire</th> <th>Montant (€)</th> <th>Disponibilité (€)</th> <th>Tiers</th> <th>Commentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût</td> <td>133/123-19-/112</td> <td>16,90 (E)</td> <td>-7 576,25</td> <td>INTELL - FILIGRANES (0432182609)</td> </tr> </tbody> </table>	Article budgétaire	Montant (€)	Disponibilité (€)	Tiers	Commentaire	Coût	133/123-19-/112	16,90 (E)	-7 576,25	INTELL - FILIGRANES (0432182609)	
Article budgétaire	Montant (€)	Disponibilité (€)	Tiers	Commentaire								
Coût	133/123-19-/112	16,90 (E)	-7 576,25	INTELL - FILIGRANES (0432182609)								
442/112/B/006	Bureau des Assemblées - Point inscrit à la demande d'habitants - Place Colignon : partager et sécuriser l'espace public et répondre à l'urgence climatique - Demande de Madame Mélissa Poucez	Refusé / Geweigerd Non bis in idem										
Proposition(s) / Voorstel(len) : inscrire ce point au conseil communal du mercredi 27 novembre 2019 .												

Direction – Directie: FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL - FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

remplacement de Madame Annick LE BOULENGE, en congé pour mission.		
442/923/B/172	Enseignement communal – Demandes d'exonération - Année scolaire 2019-2020 / Frais de garderie - forfaits SAMS et Redevance potages repas chauds	Approuvé / Goedgekeurd
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. Approuver les demandes d'exonération reprises dans le tableau en annexe		
442/923/B/173	Enseignement Communal - Personnel SAMS - Engagement sous contrat à durée déterminée de Madame BALCAEN Roxane (éducatrice à temps partiel de 25h00 semaine-niveau D) du 13/11/2019 au 31/12/2019.	Approuvé / Goedgekeurd
Proposition(s) / Voorstel(len) : - Autoriser l'engagement de Madame BALCAEN Roxane (éducatrice à temps partiel de 25h00 semaine) dans un contrat à durée déterminée du 13/11/2019 au 31/12/2019. Motif de l'urgence: fin du contrat actuel de Madame Balcaen au 12 novembre 2019 et possibilité toute récente de lui proposer un nouveau contrat à partir du 13 novembre 2019.		

Direction – Directie: CABINETS - KABINETTEN

442/c06/B/174	Déménagement de l'OCS dans le cadre du chantier Optima - Demande d'aide adressée à l'Enseignement communal	Approuvé / Goedgekeurd
Proposition(s) / Voorstel(len) : Permettre à l'OCS de bénéficier de l'aide de l'équipe mobile de l'Enseignement communal dans le cadre de leur déménagement		
442/c08/B/175	Cabinet de Mme Haddioui: Solidarités: Courrier d'interpellation de la Coordination sociale de Schaerbeek concernant l'accès au droit à la reconnaissance de handicap	Approuvé / Goedgekeurd 1, 2, 3 : Pris acte 4 : Approuver la mise en place d'un groupe de travail 5 : Approuvé
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. Prendre acte du courrier de la Coordination Sociale de Schaerbeek envoyé le 7 octobre 2019 concernant l'interpellation quant à l'accès au droit à la reconnaissance de handicap. 2. Prendre acte des obligations qu'impose l'AR du 19 juillet 2013 modifiant l'arrêté royal du 22 mai 2003 relatif à la procédure concernant le traitement des dossiers en matière des allocations aux personnes handicapées. 3. Prendre acte que, pour rappel, un poste de niveau B a été demandé par le Département Vie Citoyenne dans le cadre des priorités d'engagement 2020 dans le but de répondre à de telles demandes. 4. Approuver la mise en place d'un groupe de travail pour mener une réflexion sur la réorganisation du service accueil-encadrement et les conditions nécessaires permettant à celui-ci d'accueillir, entre autres et de manière professionnelle, les demandes administratives faites par les personnes handicapées. 5. Désigner le Cabinet de Madame Haddioui pour répondre à la CASS.		
442/c08/B/176	Cabinet de l'Egalité des genres et des Chances - L'émergence de nouvelles masculinités : l'autre voix vers l'égalité - Signature de la convention de valorisation	Refusé / Geweigerd A soumettre au Conseil communal
Proposition(s) / Voorstel(len) : Autoriser Madame Sihame HADDIOUI, Echevine, à signer la convention de valorisation avec la RTBF.		
442/c09/B/177	Cabinet de Mme LORENZINO: Mise au vert des services Enfance et Jeunesse	Reporté / Uitgesteld
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. - Approuver l'organisation d'une mise au vert sera organisée le 22/11 au domaine d'Iltre pour les services Enfance et Jeunesse 2. - Approuver la mise à disposition de deux mini-bus communaux		

URGENCES – SPOEDZAKEN

442/320/C/178	Projet de PAD Josaphat. Note technique rédigée par les services en vue de définir une ligne de conduite pour la rédaction de l'avis communal.	Approuvé / Goedgekeurd Proposition 4.A approuvée
Proposition(s) / Voorstel(len) : 1. Prendre acte que le dossier est actuellement en consultation et que l'avis communal sera présenté au Collège du 19 novembre et Conseil du 27 novembre.		

<p>2. Prendre acte qu'une réunion publique organisée par Perspective Brussels s'est tenue le 21 octobre et qu'une réunion spécifique organisée par le service développement urbain s'est tenue le 6 novembre avec les comités de quartier.</p> <p>3. Prendre acte du contenu de la note des services urbanisme / développement urbaine / coordinateur plan climat visant l'analyse du dossier soumis à enquête publique.</p> <p>4. Approuver la rédaction par les services soit:</p> <p>4.a) D'un avis défavorable motivé (positionnement qui donnerait une visibilité plus forte aux remarques et critiques émises en vue d'une adaptation du contenu du PAD).</p> <p>4.b) D'un avis favorable conditionnel.</p> <p><i>Urgence requise en vue de définir une ligne de conduite pour la rédaction de l'avis sur le PAD Josaphat qui sera présenté au Collège du 19/11 et Conseil du 27/11.</i></p>	
<p>442/512/C/179 Adoption de la convention cadre de mise à disposition de personnel par le CPAS de Schaerbeek dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique du 08.07.1976</p> <p>Proposition(s) /Voorstel(len) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Prendre acte qu'en avril 2018, le CPAS a transmis un modèle de convention-cadre, et un modèle de convention individuelle, standardisés et approuvés par ACTIRIS, clarifiant, mais aussi augmentant les obligations de l' "utilisateur externe" de personnel sous statut article 60§7, en particulier en termes de : <ul style="list-style-type: none"> maintien de niveau de l'emploi - et du contrôle de ces données par l'obligation de fournir des statistiques annuelles (les postes art 60§7 devant représenter des emplois supplémentaires) ; modalités d'accompagnement de la personne en insertion et de contrôle de cet accompagnement (accompagnement professionnel et social, élaboration d'un plan personnel d'acquisition de compétences par travailleur, suivi trimestriel); obligation, en cas de vacance d'emploi, à engager en priorité un travailleur mis à disposition. Prendre acte qu'au cours de différents échanges, il a été signalé que la Commune accueillait déjà 52 personnes sous ce statut et ne serait pas en mesure de respecter à la lettre les procédures pour un tel nombre de personnes, et a fortiori moins encore si ce nombre venait à augmenter, comme le souhaite le CPAS pour atteindre les objectifs fixés par la Région. Prendre acte qu'il ressort du PV du comité de concertation Commune-CPAS du 28 mars 2019 que l'adoption de la convention-cadre par la Commune est obligatoire, au risque pour le CPAS de perdre des subventions, mais qu'un mécanisme permettant d'alléger la charge de la commune devrait être prévu, par exemple par une modification des conditions de facturation si de nouveaux postes art 60§7 étaient mis à disposition de la commune (actuellement la commune paye la totalité des cotisations patronales correspondant à des montants qui sont exonérés mais que le CPAS doit utiliser au profit des dispositifs d'insertion professionnelle), ou par un autre mécanisme visant le même objectif. Prendre acte que l'AGRBC du 23.05.2019 relatif à l'emploi d'insertion visé à l'art. 60§7 de la loi du 08.07.1976 organique des centres publics d'action sociale, en exécution de l'ordonnance du 28.03.2019, n'a cependant été publié au Moniteur que le 18 juin 2019 et que ces dispositions légales n'entreront en vigueur que le 1er janvier 2020. Prendre acte que le CPAS demande néanmoins que l'entrée en vigueur de la convention soit établie au 1er avril 2018 pour limiter tout risque de perte de subvention dans la période intermédiaire. Soumettre l'approbation de la convention-cadre à l'ordre du jour du Conseil communal du 29 novembre 2019 avec entrée en vigueur au 1er avril 2018. Approuver la régularisation des dossiers par la signature des conventions individuelles des agents art 60§7 dont la mise à disposition est toujours en cours. Considérant que l'AGRBC prévoit explicitement en son article 6§2 que l'accompagnement des personnes mises à disposition peut se faire par l'utilisateur ou par le personnel du centre (CPAS) et qu'en outre, il prévoit en son article 22§2 que le centre doit affecter prioritairement les moyens dégagés par les exonérations de cotisations patronales à mettre en oeuvre une politique d'insertion visant à atteindre 10% du nombre d'ayants droit, mais aussi d'"engager un accompagnateur en équivalent temps-plein par tranche de 50 emplois d'insertion", inscrire à l'ordre du jour du comité de concertation du 18 novembre 2019 la demande de désigner un accompagnateur à temps plein chargé spécifiquement de suivre le personnel art60§7 mis à disposition auprès des services communaux. <p><u>Coût</u> : à nombre de postes constants, pas d'impact budgétaire direct.</p> <p><u>Motif de l'urgence</u>: à soumettre au Conseil du 27 novembre- réunion du comité de concertation le 18 novembre 2019</p>	<p>Approuvé / Goedgekeurd</p> <p>Inviter le CPAS a préciser le nombre d'articles 60 qu'il souhaite mettre à disposition de la Commune avec estimation budgétaire</p> <p>Le CBE attire l'attention sur les mesures d'encadrement du personnel à prévoir</p>

ANALYSES URGENTES AJOUTÉES EN SÉANCE – DRINGENDE ANALYSES TOEGEVOEGD TER VERGADERING

<p>442/241/D/180 Simulations taxes - rapport du Service</p> <p>Proposition(s) /Voorstel(len) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Prendre acte du rapport du service Fixer les taux d'imposition (v. point 2) 	<p>Reporté / Uitgesteld</p> <p>A</p> <p>présenter jeudi 14/11</p>
---	--